

Une femme ministre à Genève

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **24 (1936)**

Heft 489

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262490>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Au Cartel genevois d'hygiène sociale et morale

Les obstacles que rencontrent l'école et la famille dans leur tâche éducative

Cette imposante Fédération de Sociétés genevoises a tenu son Assemblée générale de délégués le 23 novembre, sous la présidence de M^{lle} Gourde. Celle-ci a présenté un rapport sur l'activité du Comité exécutif durant ces derniers mois, activité qui a porté principalement sur des questions de moralité publique: lutte antivénérienne, étude de la création d'une maison de relèvement pour prostituées majeures s'inspirant des mêmes principes que l'admirable «Abri dauphinois» de Grenoble que plusieurs membres du Cartel ont été visiter, et possibilité d'entente sur ce point avec les Sociétés de moralité publique de Lausanne; étude du problème de la prostitution et des souteneurs qui se pose actuellement à Genève de façon si pressante; puis, en relations plus directes avec la protection de la famille, questions de cinématographie, de radio, démarches nombreuses auprès des autorités, de la presse, etc. Le Cartel d'Hygiène sociale et morale garde un contact étroit avec l'Office de consultations matrimoniales qu'il a contribué à créer il y a quelques années; et il organise pour le début de l'année 1937 un cours en 5 leçons sur le *Problème de la Prostitution* qui sera donné à l'Ecole d'Etudes sociales pour femmes. Le rapport saluait encore la réorganisation toute récente de l'Association abolitionniste genevoise et annonce l'adhésion au Cartel genevois d'une cinquantaine et unie Société: l'Union des Travailleurs sociaux.

Après une brève partie administrative au cours de laquelle le Comité exécutif fut réélu (il se compose actuellement de M^{lle} Gourde, présidente, M^{lle} Dr. Schaezel et B. Richard, juge assesseur à la Chambre pénale de l'Enfance, M^{lle} Mathil directrice d'Ouvroir, MM. Laravoire, directeur d'écoles, Henri Dubois, directeur de l'Office Social, et Reelfs, secrétaire général de la Fédération abolitionniste), l'Assemblée entendit deux

exposés remarquablement intéressants de M. Atzenwiler directeur de l'enseignement primaire et de M^{lle} Johannot-Vernet sur ce double problème: *Les obstacles que rencontrent l'école et la famille dans leur tâche éducative.*

Les difficultés que rencontre l'école peuvent, selon M. Atzenwiler, se classer en trois catégories: en premier lieu, celles qui proviennent de l'école elle-même et de notre époque. L'école actuelle régie encore par le statut de 1886, influencée par les découvertes scientifiques du XIX^e siècle, est trop rationaliste et trop intellectualiste. On a cru, en donnant une instruction intellectuelle développée, former le caractère des enfants, mais l'expérience a démontré que des programmes chargés n'atteignent pas nécessairement ce but. Par son caractère rationaliste, l'école souffre de l'absence d'une mystique. Une autre difficulté réside dans son caractère trop individualiste ainsi que dans la confusion qui règne dans l'application des méthodes de la pédagogie moderne.

Un deuxième groupe de difficultés provient des conditions sociales et morales de vie de certaines familles dont le contre-coup se fait sentir à l'école: foyers désunis, travail absorbant hors du foyer, chômage, entassement dans des logis trop étroits, alcoolisme, malpropreté, etc. Incompréhension aussi dans certaines familles de la nécessité de suivre régulièrement l'école, trop grande mansuétude des pouvoirs publics, vis-à-vis de la négligence de certains parents, contrôle insuffisant des cinémas, etc.

En dernier lieu, l'évolution des conditions morales et matérielles de notre époque constitue pour l'école une nouvelle cause de difficultés: évolution de la notion de l'autorité attribuée non plus à la fonction, mais à la personne, manque d'espace, augmentation du bruit, méfaits de la radio provoquant un fléchissement d'attention, abus de l'auto, insuffisance d'exercices au grand air.

Les conditions démographiques du canton rendent également la tâche de l'école plus difficile: l'apport que devrait donner l'arrière-pays rural étant insuffisant, il est remplacé par l'arrivée de familles confédérées souvent déracinées. Enfin

l'intrusion croissante des luttes politiques dans l'école ne facilite pas la tâche du maître.

Toutes ces difficultés proviennent d'une crise d'adaptation. L'école cherche à y remédier en assouplissant ses cadres et ses programmes; par le nouveau règlement de l'enseignement scolaire mettant en première ligne la nécessité d'éveiller les forces bonnes chez l'enfant; par la création d'institutions utiles telles que les classes de pré-apprentissage, le Service d'observation, la Maison des Charmilles, etc., etc.

M^{lle} Johannot-Vernet montra ensuite les obstacles que rencontre la famille dans sa tâche éducative: au nombre de ceux-ci se trouve l'écrasement des notions qui ont été autrefois à la base de la morale, telles que l'honnêteté en affaires et l'indissolubilité du mariage. L'action éducative de la famille se heurte aussi au manque de pondération dans la vie publique, à l'action de la presse qui insiste si malheureusement sur le côté négatif de l'activité humaine, et à l'avidité des enfants à lire les journaux. La diminution du respect de la propriété privée, la fréquence du vol d'usage sont autant de faits résultant de ce fléchissement moral.

La tâche des parents est aussi compliquée par la multiplicité des distractions extérieures telles que: cinémas, dancings, nombre d'associations attirant les enfants hors de la famille. L'enfant s'habitue à chercher au dehors des distractions et des plaisirs et à ne plus trouver au foyer les forces qu'il devrait y rencontrer. M^{lle} Johannot-Vernet voit les associations membres du Cartel se préoccuper de la préparation des pères de famille à leur tâche et préconise la création et le développement de ligues de pères et fils. La question des lectures demande aussi une étude particulière et c'est avec profit que l'on mettrait à la portée des enfants, des exemples de vies nobles et utiles. Il conviendrait pour cela d'éditer une série de biographies.

Un échange de vues très animé, et qui se prolongea tard dans la soirée, termina cette fort intéressante réunion, qui, une fois encore, a montré toute l'utilité d'une organisation telle que le Cartel.

R. J. G.

L'horaire normal, en renonçant alors aux deux tiers ou à la moitié du salaire. Une telle réduction peut être établie d'une façon permanente ou pour une période déterminée (pas en dessous d'un an). L'horaire normal ne peut être repris que lorsque les conditions de service le permettent. Pour le calcul de l'âge de retraite, c'est la France qui offre le plus grand nombre de dispositions en faveur de la fonctionnaire mère de famille.

Age de la retraite. D'après les informations réunies pour ce rapport, l'âge de la retraite semble être souvent le même pour les hommes et pour les femmes. Dans plusieurs pays, il y a un écart de 5 années pour la limite d'âge inférieure pour la femme. L'appréciation de cette différence de traitement varie d'un pays à l'autre.

* * *

Il va sans dire que ces exemples et citations n'épuisent pas ce rapport, d'une si riche documentation. Celui-ci a été discuté dans une réunion consultative des fonctionnaires, tenue au B. I. T., au début de cette année. A cette réunion furent émis les vœux suivants:

— Charlotte, sauve-moi! Délivre-moi d'elle: Toi seule peux m'aider.

La jeune femme se penche vers lui et cherche à le regarder dans les yeux.

— Tu sais ce que cela te coûtera, dit-elle à voix basse avec une profonde gravité.

Où je le sais, répond-il avec la même gravité et son regard ferme rencontre les yeux de Charlotte.

Huit ans après, Anna Svärd est à l'église pour entendre prêcher Karl-Artur, missionnaire en pays africain et de passage au pays. Elle y est venue contre son gré, parce que Charlotte l'y a amenée. Son mari lui parut laid, chauve et ridé. Si son attitude était très humble, il n'avait nullement l'air triste: un tendre sourire éclairait son visage et semblait illuminer toute l'église. Charlotte n'a pas dit à Anna en termes directs que l'épouse de Karl-Artur devait le suivre au pays des noirs; elle a dit seulement qu'il faisait une grande œuvre, et qu'il avait enfin appris à aimer son prochain. «Il avait aimé le Christ et avait prouvé qu'il était capable de tout abandonner pour le suivre. Mais la véritable charité, il ne l'avait pas connue. Et celui qui veut être un disciple de Christ sans avoir l'amour des hommes est condamné à aller à sa perte et à y conduire les autres.»

L'âme paysanne, têtue, méfiante et attachée à l'argent d'Anna Svärd se rebelle devant le devoir que Charlotte lui présente. Recueillie avec son enfant par la famille de Karl-Artur, elle vit dans l'aisance sur des terres qui lui appartiennent. Quittera-t-elle son enfant et sa terre pour mener en Afrique une vie rede-

que les femmes jouissent des mêmes droits que les hommes quant à l'accès aux fonctions administratives, à l'avancement dans la hiérarchie et à la rémunération dans toutes les fonctions;

que les règlements administratifs tendent à faciliter les transferts de postes nécessaires pour rapprocher le poste d'une fonctionnaire mariée au lieu de résidence de son conjoint, ou vice-versa si le conjoint est lui-même fonctionnaire; qu'un congé de maternité de 3 mois, à plein traitement, soit accordé à toute femme fonctionnaire, et que les interruptions de service nécessaires leur soient laissées pour l'allaitement de leur enfant;

que, sur leur demande, il soit accordé aux fonctionnaires mères de famille des congés spéciaux prolongés, sans traitement, mais avec droit de priorité pour la réintégration dans leur emploi, en ce que de faciliter l'accomplissement de leur tâche familiale;

que les fonctionnaires mariées ou mères de famille soient admises à prérevoir, si elles le désirent, une retraite anticipée, sans perte des droits à pension acquis par les années de service accomplies.

A. DE M.



Le suffrage féminin ecclésiastique dans le canton de Fribourg

L'on n'a pas oublié que le Grand Conseil du canton de Fribourg avait voté, au début de l'été, la loi autorisant les paroisses protestantes du canton qui le désirent à introduire chez elles l'exercice du vote féminin ecclésiastique, l'éligibilité des femmes aux Conseils de paroisse, et l'adjonction aux pasteurs d'une assistante officielle.

Cette loi progressiste n'est pas encore entrée en vigueur, le Synode de l'Eglise réformée du canton venant seulement de s'occuper de son application, et cela malheureusement en stipulant certaines mesures de portée restrictive. En effet, d'après la récente décision du Synode, les paroisses devront d'abord être saisies d'une pétition paroissiale, signée au moins par la dixième des femmes de la paroisse. Cette pétition sera ensuite soumise au vote d'une Assemblée générale des membres masculins de la paroisse, et si ce vote est favorable, les femmes pourront alors seulement faire usage de leur nouveau droit. Et encore... car le Synode a bien stipulé que le

Oh! je sais, des hommes se prétendent féministes justement parce qu'ils aiment les femmes. M. Jaloux n'est pas de ceux-là, dont la galanterie dissimule tout simplement un mépris profond pour la femme. Ce fin psychologue ne pense pas que l'humanité ait à gagner à la situation inférieure où l'on voudrait maintenir la femme; respectueux de l'être humain, il ne croit pas que la femme doive abdiquer sa personnalité devant l'homme, et ainsi se diminuer inutilement et dommageablement.

M. Ed. Jaloux est féministe. Il est même suffragiste, c'est-à-dire partisan du suffrage des femmes. Il le dit, il l'écrit. Ainsi fit-il dans une de ses brillantes chroniques du *Temps*, à l'occasion d'un des dix votes où la Chambre décida de faire des citoyens. Ses propos s'adressent à des Français; il suffirait d'un très léger déplacement pour qu'ils soient valables pour la Suisse:

«... La Française est assimilée aux enfants, aux fous, aux déçus de toute espèce; un alcoolique peut voter, et M^{lle} Curie (cet article a paru le 17 mars 1932) ne le peut pas; un demi-idiot peut voter, et M^{lle} la comtesse de Noailles ne saurait le faire; les nègres de certaines colonies peuvent être élus députés, et une avocate comme M^{lle} Miropolska, une peintre comme M^{lle} Marie Laurencin, une actrice comme M^{lle} Gaby Morlay, une directrice de journal, l'organisatrice d'une grande exploitation n'ont droit qu'à se taire. On objectera que toutes les femmes ne sont point M^{lle} Curie, M^{lle} la comtesse de Noailles, M^{lle} Miropolska ou M^{lle} Gaby Morlay, mais tous les hommes sont-ils M. Bergson, le docteur de Martel, M. Henri-Robert ou M. Philippe Berthelot?»

Après avoir opposé la littérature française, où

nombre des femmes élues dans les Conseils de paroisse ne pourra en tout cas pas dépasser le tiers de l'effectif total de ceux-ci.

... Il coulera donc encore beaucoup d'eau dans la Sarine, hélas! avant que ce suffrage féminin ecclésiastique, qui dans d'autres cantons, tels que Bâle ou Genève, est chose acquise et si naturelle que personne n'en parle plus, entre en vigueur chez nos Confédérés.

A propos de l'impôt sur la bière

Dans son assemblée d'automne, le Cartel romand d'hygiène sociale et morale a voté, à l'unanimité, la résolution ci-dessous:

Le Cartel romand d'hygiène sociale et morale, sans se prononcer sur l'opportunité d'une augmentation de l'imposition fiscale de la bière, s'élève, au nom de l'hygiène, contre les arguments utilisés par les brasseries au cours de leur ardente campagne, et tendant à faire croire au public: que la bière est une boisson absolument inoffensive, que son renchérissement serait une catastrophe économique, qu'il encouragerait la consommation des eaux-de-vie.

En réalité, si, à quantité égale, la bière est une des boissons les moins alcoolisées, une coupe de bière contient environ autant d'alcool qu'un verre de vin et qu'un petit verre d'eau-de-vie. Il s'ensuit que l'abus de la bière est tout aussi pernicieux que l'abus de toute autre boisson alcoolisée, et que l'alcoolisme de bière existe de façon incontestable en Suisse.

Si le renchérissement de la bière en réduisait la consommation, ce ne serait un malheur ni pour la santé publique, ni pour l'économie nationale. Il serait en tout cas plus justifié que le renchérissement des produits alimentaires de première nécessité.

Une femme ministre à Genève

M^{lle} Brunschvicg, sous-secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, vient de passer trois jours à Genève, représentant le gouvernement français au Comité d'experts pour l'alimentation infantile de la Société des Nations.

Mais elle a fait aussi à ses nombreuses amies dans notre ville le plaisir de fréquentes rencontres: mardi soir, elle a parlé à l'Athénée devant une salle archi-comble, sous les auspices de l'Association pour le Suffrage; mercredi, le Comité pour le Désarmement a organisé un déjeuner en son honneur, auquel elle a également pris la parole; et elle a encore trouvé le temps de visiter avec M^{lle} Bl. Richard, juge assesseur à la Chambre pénale de l'Enfance, la Maison d'Observation des Charmilles pour enfants irréguliers.

Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur sa très vivante et captivante conférence.

Chez les Femmes Universitaires

Les 21 et 22 novembre a eu lieu à Zurich la XIII^e Assemblée générale des déléguées de l'Association suisse de Femmes universitaires.

Le samedi après-midi, tandis que siégeait Comité Central et Commissions, les déléguées furent reçues au *Studentenheim*, puis assistèrent à une remarquable conférence de Mrs. Marie Hottinger, Mackie M. A. sur ce sujet: *Latest currents in English thought.*

Le soir, lors d'une charmante réception organisée par la Section zurichoise et présidée avec beaucoup de grâce et d'entrain par M^{lle} Henrich, docteur en droit, il fut démontré de fort joyeuse façon que les Universitaires ne craignent point l'humour. Dans une revue, les petits travers des sections et des membres célèbres furent chantés et illustrés, et l'on n'eut garde d'oublier les vicis-

la femme est presque toujours un être dangereux, perfide, qu'il faut mater et même battre (voyez Rabelais, La Fontaine, Racine, Molière, Vigny, Musset, Baudelaire, Balzac et Flaubert), à la conception anglo-saxonne de la femme, à la collection des pures, nobles, dévouées héroïnes de Shakespeare, de Dickens, de Walter Scott et de George Meredith, M. Jaloux déplore le mépris que les Français moyen éprouve pour sa compagne. Absurde est l'affirmation que les progrès du féminisme risquent d'éloigner la femme de la maternité et de ses devoirs.

«Si la femme demande à entrer dans la vie publique, c'est justement afin de défendre la maternité et les enfants... Sur certains problèmes, celui de la mortalité infantile, entre autres, aux femmes à prendre la parole sur ce point, les hommes ont fait faillite; tôt ou tard, ce sera comme sur beaucoup d'autres du même genre. Nous saurons si le Sénat accepte que les Françaises sont considérées dans le monde comme les égales des femmes des autres nations, ou si elles doivent continuer d'être traitées comme une espèce humaine particulièrement inférieure.»

S. BONARD.

Un féministe à l'Académie française

Edmond Jaloux

Les féministes se sont associées de tout cœur à l'hommage que le Cercle lausannois des journalistes professionnels, entouré de quelques amis, a rendu à M. Edmond Jaloux, à l'occasion de son élection à l'Académie française, car cet ami sincère de Lausanne, ce délicat écrivain, est aussi un ami des femmes; son Dick Le Houellec, *L'Ami des jeunes filles*, ne lui ressemble-t-il pas comme un frère? N'a-t-il pas tracé, dans *L'Incertain*, dans *L'Escalier d'Or*, dans *Au-dessus de la Ville*, que se termine à Ouchy, dans *Loletia*, d'adorables portraits de jeunes filles qui deviendront des femmes exquises?